



RENE LECERF

TEUR DU NORD

ELLER GENERAL

Lille, le 10 février 2007

Monsieur Jean-Louis Renaudin
Président
Association « Fondation Julie »
23 route de Barembach
67130 SCHIRMECK

Monsieur le Président,

Le directeur général de l'UMP m'a transmis, en ma qualité de secrétaire national à la justice, photocopie de votre correspondance du 28 décembre dernier, par laquelle vous avez saisi Nicolas Sarkozy comme candidat à la Présidence de la République.

Le problème que vous abordez, celui de la mise à l'écart définitive des personnes dangereuses, fait partie des questions les plus complexes que le législateur ait à résoudre. De nombreux rapports y ont été récemment consacrés, notamment celui de la commission santé-justice, présidée par Jean-François Burgelin, procureur général honoraire près la Cour de cassation, celui de mes collègues sénateurs Philippe Goujon et Charles Gautier consacré aux délinquants dangereux atteints de troubles psychiatriques et celui du député Jean-Paul Garraud sur l'évaluation de la dangerosité des auteurs d'infraction pénale atteints de troubles mentaux. C'est dire combien les questions posées par votre association préoccupent aujourd'hui les pouvoirs publics.

Parmi les propositions de la commission Burgelin, l'une des plus novatrices consiste en la création de centres fermés de protection sociale, destinés à accueillir, après l'exécution de leur peine, des personnes considérées comme toujours dangereuses. En outre cette commission a largement contribué à définir la notion de personnes dangereuses et à mettre un terme à l'amalgame entre maladie mentale et comportement criminel, la plupart des malades mentaux relevant d'une approche thérapeutique et certains grands criminels ne souffrant d'aucune maladie mentale.



Je me permets également de vous rappeler que dans le cadre du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, défendu par Nicolas Sarkozy devant le Parlement et dont je suis le rapporteur au Sénat, diverses mesures correspondant à un certain nombre de vos préconisations ont été prises.

C'est ainsi que la réhabilitation, qui a pour effet d'effacer la condamnation à l'issue d'un certain délai, ne constitue plus une cause d'effacement du bulletin n°1 du casier judiciaire, qui n'est communicable qu'aux autorités judiciaires. Ainsi les dispositions sur la récidive pourront intégralement s'appliquer, alors que si la première condamnation avait été effacée par la réhabilitation, elle ne figurerait plus au casier judiciaire et l'état de récidive ne pourrait plus être constaté. Or, vous le savez, en matière criminelle la récidive est perpétuelle. De même l'excuse de minorité pourra désormais être écartée de façon beaucoup plus aisée notamment à l'égard des récidivistes.

Enfin les obligations des personnes inscrites au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) ont été considérablement renforcées.

Par ailleurs si la justice manque effectivement de moyens on ne saurait passer sous silence que le budget de ce ministère a été augmenté de 38% sur la législature, ce qui correspond à un effort sans précédent et a déjà permis de renforcer les moyens en magistrats, greffiers et fonctionnaires ainsi qu'en éducateurs chargés de suivre par exemple les mesures de liberté conditionnelle.

Enfin sur les questions précises que vous posez je me permets simplement d'apporter quelques aménagements à deux de vos demandes. D'une part les associations de défenses des victimes ne souhaitent pas, pour la majorité d'entre elles, participer aux commissions de liberté conditionnelle. Un débat devra donc s'ouvrir sur l'opportunité d'y intégrer des citoyens. D'autre part le bracelet électronique, qu'il s'agisse de la version fixe ou de la version mobile, devrait s'envisager à la fois comme une alternative à l'emprisonnement pour la majorité des délinquants et comme une obligation supplémentaire pour les grands criminels et notamment pour les délinquants sexuels.

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Bien à vous

Jean-René LECERF